



Chambre nationale de la batellerie artisanale

CONSEIL D'ADMINISTRATION n°120

Séance du 24 juin 2015

Délibération n°4

Relations commerciales

Approbation du projet de refonte du contrat-type au voyage
(article annexe à l'article D4451-4 du Code des transports)

Vu le Code des transports, notamment ses articles L.4430-1 à L.4432-7 et R.4432-1 à R.4432-18 ;

Vu le contrat-type mentionné à l'article D4451-4 du Code des transports prévu aux annexes du livre IV de la partie réglementaire ;

Vu la présentation faite en séance ;

Le conseil d'administration de la Chambre nationale de la batellerie artisanale réuni en séance le 24 juin 2015 adopte à l'unanimité le projet de refonte du contrat-type au voyage discuté par les organisations professionnelles du secteur.

Ledit projet est approuvé tel qu'il figure ci-après. Il inclut les remarques formulées par le conseil d'administration.

Paris, le 26 juin 2015,

Le président du conseil d'administration de la
Chambre nationale de la batellerie artisanale,

Michel DOURLENT



Conseil d'administration n°120 du 24 juin 2015

Délibération n°4: Relations commerciales – approbation du projet de refonte du contrat-type au voyage
Pièce-jointe : projet de refonte du contrat-type au voyage